

Appel à candidature au titre du 1% artistique – Nairobi

I – Identification du Maître d’ouvrage

Ministère des Affaires étrangères et du développement international
Ambassade de France au Kenya
15th Floor, Barclays Plaza, Loita St, Nairobi, Kenya
RPA: Monsieur l’ambassadeur de France au Kenya

II – Objet

Marché de service – catégorie n°26 : services récréatifs, culturels et sportifs

Intitulé : 1% artistique pour la construction du nouveau campus diplomatique français à Nairobi-Kenya

A l’occasion de la construction du nouveau campus diplomatique à Nairobi, le Ministère ouvre une procédure de consultation publique des artistes pour la commande d’une œuvre d’art contemporain répondant à l’obligation de décoration des constructions publiques du 1% artistique, conformément au Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 consolidé par le Décret n°2005-90 du 4 février 2004, consolidé au 3 juillet 2010.

Le projet du nouveau campus diplomatique de Nairobi a fait l’objet d’un concours d’architecture en 2013 gagné par un groupement de concepteurs franco-kenyans dont le mandataire est l’agence d’architecture TERRENEUVE (Paris).

La commande qui sera passée au titre du 1% devra s’intégrer dans le projet architectural qui comprend le regroupement sur un même site de l’ensemble des services diplomatiques français, de la résidence de l’ambassadeur et de 2 logements pour les gendarmes. Dans un contexte hautement sécuritaire, le projet architectural et paysager met l’accent sur un ancrage territorial fort pour créer des espaces accueillants par une fragmentation en plusieurs bâtiments autonomes, un aménagement des espaces extérieurs au caractère végétal luxuriant et dans le prolongement des bâtiments, et l’utilisation de matériaux locaux.

L’intervention artistique se situera au niveau du parvis de l’ambassade, à l’entrée du site, lieu qui fait le lien entre les différents bâtiments et les jardins. L’œuvre réalisée sera horizontale ou verticale, en dialogue avec l’architecture, et pourra être un vitrail, un bas-relief, une sculpture ou une mosaïque.

Les travaux sont en cours et la livraison des ouvrages est prévue au deuxième trimestre 2017.

III – Renseignements juridiques, économiques et techniques

Forme juridique : groupement conjoint avec mandataire solidaire de ses cotraitants

Dossier de candidature

Chaque candidat devra remettre un dossier contenant les pièces suivantes :

- un curriculum vitae actualisé (2 pages maximum) ;
- un dossier de présentation de l'artiste (démarche artistique, documentation sur les œuvres réalisées, visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées de 1%) (10 pages maximum) ;
- une lettre de motivation sous forme de « note d'intention » dans laquelle le candidat présentera notamment les orientations qu'il souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande (2 pages maximum) ;
- une garantie professionnelle (attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des Artistes ou d'affiliation à l'AGESSA pour l'année en cours ; récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison de Artistes avec copie de la liasse P-Zéro ; numéro de SIRET ou équivalent étranger) ;
- une attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail ;
- une lettre de candidature dite DCI, ou équivalent
- une déclaration du candidat dite DC2, ou équivalent

III – Procédure de passation du marché

Procédure :

Passation d'un marché selon une procédure adaptée de type appel d'offres restreint.

Modalités de sélection

La sélection se fera en deux temps.

1/ Dans un premier temps, le Comité artistique présélectionnera, sur examen des dossiers de candidatures, **quatre artistes** qui seront admis à présenter un projet pour la deuxième phase de sélection.

2/ Dans un second temps, un cahier des charges présentant les exigences du Maître d'ouvrage, les plans du campus diplomatique et les photos / perspectives sera envoyé aux quatre candidats retenus. Le Comité Artistique se prononcera sur le choix de l'artiste retenu, après examen des projets. Le Maître d'ouvrage désignera alors le titulaire. L'indemnité forfaitaire ne sera versée qu'aux candidats ayant répondu avec diligence aux exigences du cahier des charges.

Critères d'attribution :

Les critères d'analyse des candidatures seront :

- Présentation de la démarche artistique et pédagogique présentée,
- Capacité technique à réaliser une œuvre de cette ampleur à l'étranger
- Qualité et cohérence des références et réalisations proposées

Langues : Français

IV – Montant de l'enveloppe 1% artistique

Le montant de l'enveloppe allouée au 1% artistique est de 60 000 € (toutes dépenses confondues). Ce montant comprend : la conception et la réalisation de la commande, l'acheminement et l'installation de l'œuvre sur le site, les taxes afférentes et les frais annexes, ainsi que la rémunération de l'artiste.

Les indemnités forfaitaires des trois artistes retenus lors de la candidature dont le projet artistique n'est pas lauréat, s'élève à 1 000 € toutes dépenses confondues.

VIII – Date et lieu d'envoi des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être déposés au plus tard le 10 octobre 2016 à 16h, sous enveloppe cachetée avec les précisions suivantes :

« 1% artistique » - Nairobi

Les plis seront adressés à l'adresse suivante :

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Direction des immeubles et de la logistique
57 boulevard des Invalides
75007 Paris

A l'intention de Mme Isabelle DENIS – Chef du Bureau du Patrimoine et de la décoration.

IX – Renseignements

Ministère des Affaires étrangères et du développement international
Direction des Immeubles et de la Logistique / Sous-direction des opérations immobilières et
sous-direction du Patrimoine et de la Décoration
57, boulevard des Invalides
75007 Paris

Matthieu.roche@diplomatie.gouv.fr – 01 43 17 63 64

Marianne.metais@diplomatie.gouv.fr – 01 43 17 74 25

